

Le département des Lettres de l'université Jean Monnet (Saint-Etienne), réuni en assemblée plénière le 13 janvier 2009, s'associe pleinement à la motion votée au congrès des trois conseils ce même jour.

- Nous demandons le retrait du projet modifiant le statut des enseignants-chercheurs, lequel remet en cause la liberté des universitaires en mettant en péril le statut de fonctionnaire d'État, en individualisant les services selon des critères de hiérarchisation entre recherche et enseignement fort contestables, en introduisant une concurrence néfaste entre les enseignants-chercheurs et en renforçant le pouvoir des instances locales en matière d'évaluation. Nous refusons en particulier que l'enseignement soit considéré comme une sanction.
- Nous demandons l'abandon du projet de réforme de la formation des enseignants en l'état.
- Nous refusons les 900 suppressions de postes (dont 6 à l'UJM) et la précarisation de l'emploi à l'Université.

Nous avons décidé à l'unanimité :

- de ne pas transmettre les PV des notes de première session,
- de ne pas organiser de consultation des copies,
- de ne pas participer à la seconde session (surveillances, oraux, et corrections de copies).

Nous appelons tous les autres départements à rejoindre la contestation.